



Volets attaqués par des champignons

Par **laurent**, le **19/07/2009** à **21:07**

Bonjour,

je me tourne vers vous pour un conseil d'ordre juridique.

J'ai acheté des volets, il y a 6 ans, je les ai peints dès le début, repeints 3 ans après et cette année, je constate qu'il y a d'énormes trous dans les traverses, je vais alors voir mon revendeur qui me répond que c'est normal puisque ils n'étaient pas traités et que la peinture micro-poreuse fongicide ne traite pas le bois, est-ce que c'est vrai?

puis-je me retourner contre lui?

merci